

COMPTE RENDU

DU MARDI 22 MARS 2022

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 15 Mars 2022 s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. DERORY.

Etaient présents : M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre,

Procuration(s) : /

Etai(ent) excusé(s) : Mme SENDRA Valérie, Mme LECLOUX Aurélie, M. FORGE Joffrey, Mme LEROY Nadine, Mme BEAL Marie-Line, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. Carl CHEMINAL

Après lecture et signature du procès-verbal précédent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal afin de délibérer sur la dissolution du CCAS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

PROJET TOURISTIQUE

Monsieur Anthony BARDON est venu présenter au Conseil Municipal son projet touristique qu'il souhaiterait réaliser sur la Commune.

Suite à une étude réalisée, il en ressort que le développement touristique rural se développe suite un engouement dû au confinement. Il précise que d'autant plus, nous sommes dans un secteur où il y a de nombreux sites touristiques à visiter à proximité de la commune.

Il souhaiterait donc concevoir un gîte de groupe en rénovant une ancienne bâtisse située sur son terrain et construire un ou deux chalets d'environ 40 m² pour un hébergement plutôt insolite.

Il pense que ce projet serait un levier économique pour la commune car il apporterait :

- La création de nouvelles activités comme la location de vélo électrique, des baptêmes en paramoteur...
- Un tourisme rural durable et responsable,
- Une valorisation du patrimoine et de la terre avec les produits locaux : maraîchers, viandes, visites à la ferme...

Parallèlement, il souhaiterait concevoir un habitat inclusif. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé.

Enfin, il aimerait créer un tiers-lieu qui est un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle comme par exemple le télétravail, la présence d'un infirmier une fois par semaine, la vente de fruits et légumes, un vernissage...

Ce sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives.

Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.

En effet, il n'existe pas de caractéristiques précises inhérentes aux tiers-lieux : chacun a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Le point commun de telles initiatives est qu'elles permettent les rencontres informelles, les interactions et l'innovation sociale.

Il ajoute que depuis le confinement, le mode de vie a changé et a évolué.

Il précise également que s'il est présent ce soir c'est pour travailler main dans la main avec la commune.

Le Conseil Municipal à écouter avec attention ses différents projets qu'il souhaiterait concrétiser sur la commune sur des lieux différents dont des terrains sont non constructibles.

Le Conseil Municipal aura l'occasion d'en débattre lors de prochains conseils municipaux.

DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué et décidé l'année dernière de supprimer le CCAS mais aucune délibération n'avait été prise.

Monsieur le Maire rappelle que la loi Notre a supprimé l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS.

Dans les petites communes, le suivi d'un budget CCAS conduit souvent à de lourdes charges de confection des budgets et des comptes même en l'absence de toute opération financière ou d'opérations significatives.

Monsieur le Maire précise que la suppression d'un CCAS ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune.

En l'absence de CCAS, les compétences sociales correspondantes seront directement exercées par la commune, dans son propre budget, et suivies dans la comptabilité communale.

Il demande que la dissolution soit effective au 31 décembre 2021 afin d'éviter d'initialiser inutilement un budget.

Où cet exposé, la suppression du CCAS est approuvé l'unanimité pour une application au 1er Janvier 2022.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant le projet du Pôle Associatif qui a pour but :

- de changer d'économiste étant donné que Monsieur GEAY a une importante charge de travail qui ne lui permet pas de commencer l'étude,
- de réactualiser le montant prévisionnel en fonction de l'estimation des travaux tout en confirmant que le pourcentage et la répartition entre intervenant ne change pas.

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel des travaux était de 395 277, 92 € HT et que le montant de la rémunération de la maîtrise d'ouvrage était de 42 492, 38 € HT soit un forfait de 10, 75 %.

Aujourd'hui, le montant est de 399 604, 22 € HT soit une rémunération de 42 957, 45 € HT.

Après délibération, le Conseil accepte et valide cet avenant.

PLANNING DES ELECTIONS

Monsieur le Maire distribue aux élus le planning des permanences des élections afin que chacun s'inscrive selon ses disponibilités.

ELECTRICITE CLUB DES JEUNES

Monsieur le Maire informe les élus qu'ils ont constaté que le Club des Jeunes est la seule association de la commune à payer les factures d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que dès que le Club des Jeunes recevra une facture d'électricité, il devra nous la faire parvenir afin que la commune puisse leur verser sous forme de subvention exceptionnelle le montant correspondant.

CHOIX ENTREPRISE POUR FENETRES SALLE DE REUNION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a reçu deux propositions de devis concernant le changement de fenêtres et volets de la salle de réunion :

1^{ère} proposition : Entreprise PEYRON pour un montant de 6 020, 00 € HT

2^{ème} proposition : Entreprise MORLEVAT pour un montant de 6 443, 00 € HT

Monsieur le Maire souligne que c'est l'entreprise MORLEVAT qui a réalisé le changement des fenêtres des appartements juste au- dessus.

De ce fait, opter pour cet artisan, permettrait de garder l'esthétisme par rapport aux autres fenêtres.

Après délibération, les élus sélectionnent l'entreprise MORLEVAT afin de conserver les mêmes modèles de fenêtres et de lui demander un geste commercial en nous accordant une remise.

ALARME ECOLE

Suite à l'achat de tablettes numériques et au renouvellement d'ordinateurs, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal d'installer une alarme au sein l'école afin de protéger le matériel informatique.

Monsieur le Maire informe les élus que le coût de l'investissement représente un montant de 2 256, 00 € TTC avec un abonnement de 30, 00 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve et valide la proposition,
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis et pièces annexes

CONTRAT ENTRETIEN PAC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a souhaité demander un contrat d'entretien auprès la société ACM PLMOBERIE qui a installé la Pompe à Chaleur de l'Ecole et la société Astrée Génie Climatique d'Arthun

Il a donc reçu deux propositions de contrat de maintenance :

Pour Acm Plomberie :

- un contrat de maintenance de la pompe à chaleur soit 1 494, 00 € TTC,
- un contrat de maintenance du système VMC à double flux soit à 570, 00 € TTC

Pour Astrée Génie Climatique :

- un contrat de maintenance des 2 système pour 351.60€ TTC.

A l'issue des discussions, le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de l'entreprise Astré Génie Climatique pour l'entretien du système de chauffage et de la VMC.

En parallèle, un contrôle de conformité de l'installation est en cours avec le SIEL (Syndicat Intercommunal de la Loire) car il s'avère que la régulation n'est pas optimum et que la pompe a chaleur tourne en permanence.

ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésor Public a adressé un chèque de 121, 00 € en règlement d'un excédent de versement relatif à la taxe d'habitation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'encaissement de cette somme.

DIVERS

REVETEMENT SOL ECOLE

Monsieur le Maire explique aux élus que les revêtements de sol à l'école se décollent au niveau du hall d'entrée, de la salle de classe et du bureau de la directrice).

COLLECTE UKRAINE

Monsieur Pierre DUBOST, Conseiller Municipal, explique que la commune d'Arthun s'était ralliée avec nous pour la collecte pour l'Ukraine.

18 bénévoles ont été présents entre la commune d'Arthun et celle de Bussy pour recueillir les dons. Cette collecte a représenté plus de 60 cartons qui ont été transmis ensuite à Loire Forez Agglomération avant leur expédition.

REPAS

Monsieur le Maire propose aux élus qui le désirent de se retrouver autour d'un repas avec les conjoints respectifs.

Après discussion, la date choisie est le Vendredi 06 Mai 2022.

CONCERT 8 AVRIL 2022

Monsieur le Maire rappelle que les élèves des écoles de Bussy-Albieux et de Sainte Agathe organisent un concert en l'Eglise de Champdieu le Vendredi 8 Avril à 20H30.

BROCANTE

Monsieur le Maire ajoute que la brocante organisée par le Sou des Ecoles aura bien lieu le Dimanche 29 Mai.

Le Secrétaire

Le Maire

